

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 3 JUIN 2021

Compte-rendu affiché le : 7 juin 2021

Date de transmission en Sous-Préfecture : 7 juin 2021

Date de la convocation du Conseil Municipal : 28 mai 2021

N° 21-06-04

OBJET :
Demande d'agrément de la cession du contrat de concession pour l'exploitation et la gestion du camping municipal du Val de Coise.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Secrétaire de séance : Lydie THOLLOT

Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON – Solange MORERE – Gilles GRANGIER - Mireille PAULET – Gérard ALLANCHE – Arlette PEREIRA – Guy BERNE – Geneviève NIGAY – Christian BECUWE - Suzanne BOICHON – Régine CHEVALLIEZ – Edith CONSIGNY – Daniel DUCROS – Françoise PION – Gérard GRANGE – Michel FRANCHINI- Christine PALLEY – Joaquim DE ALMEIDA – Thomas ROCHETTE – Céline BENNICI – Lydie THOLLOT – André HUBERT – Marie-Hélène BOUILHOL – Romain MONTELMARD.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Marie-Hélène BRUNET à Mireille PAULET – Serge GRANGE à Jacques DECHANDON – Georges DUBESSET à Marie-Hélène BOUILHOL - Aurélie DESBREE à Romain MONTELMARD.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20210603-21-06-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/06/2021
Affichage : 07/06/2021



OBJET DE LA DELIBERATION :

DEMANDE D'AGREMENT DE LA CESSION DU CONTRAT DE CONCESSION POUR L'EXPLOITATION ET LA GESTION DU CAMPING MUNICIPAL DU VAL DE COISE

Monsieur Gilles GRANGIER rappelle que par délibération en date du 15 novembre 2018, le Conseil municipal a approuvé la convention de Délégation de Service Public avec la Société Les Campéoles pour la gestion de son camping municipal du Val de Coise à compter du 1^{er} janvier 2019 pour une durée de dix ans.

La Société LES CAMPEOLES, par courrier en date du 15 avril 2021, nous a fait part de son intention de transférer le contrat de concession en cours à la Société ALPHA CAMPING, opérateur dans le secteur de l'hôtellerie de plein air détenant à ce jour, en exploitation directe ou en franchise, plus de 50 sites sous la dénomination commerciale CAMPING PARADIS.

Cette société nous a fait parvenir, comme l'exige l'article R3135-6 du Code de la Commande Publique, un mémoire présentant ses capacités économiques, financières, techniques et professionnelles similaires à celles du délégataire initial.

Il vous est proposé d'accorder votre agrément à la cession du fonds de commerce afin d'autoriser son transfert entre les parties concernées.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ACCORDE** son agrément relatif au projet de transfert du Contrat de concession et des droits qui y sont attachés à la Société ALPHA CAMPING.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant de transfert et toutes pièces à intervenir.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 7 juin 2021.

LE MAIRE,
Philippe DENIS.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20210603-21-06-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/06/2021

Affichage : 07/06/2021